

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 3 au 9 janvier 2020

Tunisie :

- Le gouvernement de M. Habib Jemli n'a pas obtenu la confiance de l'Assemblée des Représentants du Peuple le 10 janvier 2020.
- La Banque Mondiale a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour la Tunisie à +2,2% en 2020, après +1,6% en 2019.
- Le déficit énergétique tunisien a atteint un montant record en 2019 (7,76 Mds TND), et représentait 40% du déficit commercial.
- Le nombre de touristes en Tunisie et les recettes touristiques du pays en euros ont fortement progressé en 2019 (respectivement +13,6% par rapport à 2018 pour un total de 9 429 049 touristes, et +29,2% sur la même période à 1,7 Md EUR).
- L'indice boursier tunisien TUNINDEX a diminué de -2,3% en 15 jours en raison des incertitudes liées à la composition puis à la validation du nouveau gouvernement de la Tunisie.
- La Directrice Générale des Etudes et de la Législation fiscales au Ministère des Finances de la Tunisie, Madame Sihem Nemsia, a précisé le contenu de la Loi de Finances 2020 lors d'un colloque organisé par le Conseil des Chambres mixtes, qui s'est tenu à Tunis le 9 janvier 2020.

Libye :

- Les revenus de la compagnie nationale pétrolière (National Oil Corporation - NOC) en novembre 2019 ont baissé de 19% par rapport au mois précédent à environ 1,8 Md USD.

TUNISIE

- Le gouvernement de M. Habib Jemli n'a pas obtenu la confiance de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) le 10 janvier 2020.

Le 10 janvier 2020, l'ARP a refusé la confiance au gouvernement de M. Habib Jemli. Seuls 72 députés sur 219 ont approuvé le gouvernement, alors que la majorité requise était de 109 voix. Selon l'article 89 de la Constitution, le Président de la République Tunisienne M. Kaïs Saïed doit désormais engager « des consultations dans un délai de dix jours avec les partis politiques, les coalitions et les groupes parlementaires (NB : date limite le 20 janvier 2020), en vue de charger la personnalité jugée la plus apte de former un gouvernement dans un délai maximum d'un mois » (NB : donc le 20 février 2020 au plus tard). « Si, dans les quatre mois suivant la première désignation, les membres de l'Assemblée des représentants du peuple n'ont pas accordé la confiance au gouvernement, le Président de la République peut décider la dissolution de l'Assemblée des représentants du peuple et l'organisation de nouvelles élections législatives dans un délai d'au moins quarante-cinq jours et ne dépassant pas quatre-vingt-dix jours. » Le Chef du gouvernement M. Habib Jemli a déclaré : « J'achève cette expérience épuisante avec fierté et je reprends ma vie privée en ayant la conscience tranquille et en toute sérénité. J'espère un meilleur avenir pour la Tunisie plein de liberté, de justice et de prospérité ». Le parti d'obédience islamiste Ennahdha, arrivé en tête des élections législatives en octobre 2019, accepte « démocratiquement » le vote de l'ARP, et appelle M. Kaïs Saïed, à former un gouvernement consensuel d'union nationale. Le parti Qalb Tounes, arrivé en 2^{ème} position lors des élections législatives, s'est dit favorable à « la formation d'un gouvernement de salut national qui répond aux attentes des Tunisiens sans exclusion, et qui privilégie l'intérêt national ». Le gouvernement doit réaliser un programme dans le but de « relancer l'économie nationale » (...), « lutter contre la pauvreté et la marginalisation des catégories sociales et des régions », mais aussi « réaliser la justice sociale ». Le président de Qalb Tounes a annoncé que son parti allait présenter une initiative nationale « soutenue et représentée par plus de 90 députés », puis des concertations seront menées avec la Président de la République Tunisienne. Enfin, la l'organisation syndicale patronale Utica (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat) réitère son souhait d'une personnalité indépendante à la tête du prochain gouvernement. Celle-ci doit bénéficier « de la confiance des différentes forces nationales » et disposer « d'un rayonnement national et international afin de pouvoir faire face aux défis auxquels fait face la Tunisie ».

- La Banque Mondiale a révisé à la baisse ses prévisions de croissance à +2,2% en 2020, après +1,6% en 2019.

Dans son rapport intitulé « Global economic prospects – slow growth, policy challenges », publié en janvier 2020, la Banque mondiale (BM) a fortement révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique pour la Tunisie. La croissance du PIB en volume serait limitée à +1,6% en 2019 puis à +2,2% en 2020 (contre respectivement +2,7% et +3,2% prévus en avril 2019). Selon la BM, elle s'élèverait ensuite à +2,6% en 2021 puis en 2022, à condition que les réformes prévues soient mises en œuvre et que la situation politique ne se dégrade pas. En outre, la Banque mondiale alerte sur la soutenabilité à terme de la dette publique, en cas de ralentissement de l'activité économique et de perte de confiance des marchés. Enfin, la BM mentionne que le développement du secteur informel en Tunisie nuit à l'activité du secteur formel.

- Le déficit énergétique tunisien a atteint un montant record en 2019 (7,76 Mds TND), et représentait 40% du déficit commercial.

[Selon les dernières données publiées par l'Institut National de la Statistique](#), le déficit énergétique tunisien a atteint le niveau record de 7,76 Mds TND sur l'année 2019, soit une augmentation de +25,5% par rapport à 2018. Le déficit énergétique représentait 40,0% du déficit commercial global sur l'année 2019 (contre 32% en 2018). La progression du déficit énergétique s'explique par i/ des besoins domestiques importants liés à une consommation globale élevée (qui représentait 72,8% du PIB en 2018 selon le FMI) ; ii/ la baisse de la valeur ajoutée créée dans le secteur des extractions de pétrole et de gaz naturel en pourcentage du PIB (passée de 7,0% du PIB en 2011 à 2,6% du PIB en 2019). Pour réduire la dépendance étrangère de la Tunisie en matière énergétique, les autorités nationales ont fait le choix de diversifier les sources énergétiques en développant les énergies alternatives. Selon la stratégie de transition énergétique élaborée par les autorités tunisiennes, la part d'énergies renouvelables dans le mix électrique, qui avoisinait 5% en 2016, devrait atteindre 12% en 2020, 22% en 2022 et 30% en 2030. Elle a déjà augmenté en 2018 et en 2019 à la suite de l'attribution de concessions et d'autorisations de production à partir des énergies renouvelables (690 MW cumulés en projets attribués à des opérateurs privés, soit 3,6% de la production électrique en 2019). Les autorités tunisiennes ont en outre investi dans les activités d'exploration pour développer la production nationale. En conséquence, le nombre de permis de prospection s'élève désormais à 27 et un nouveau

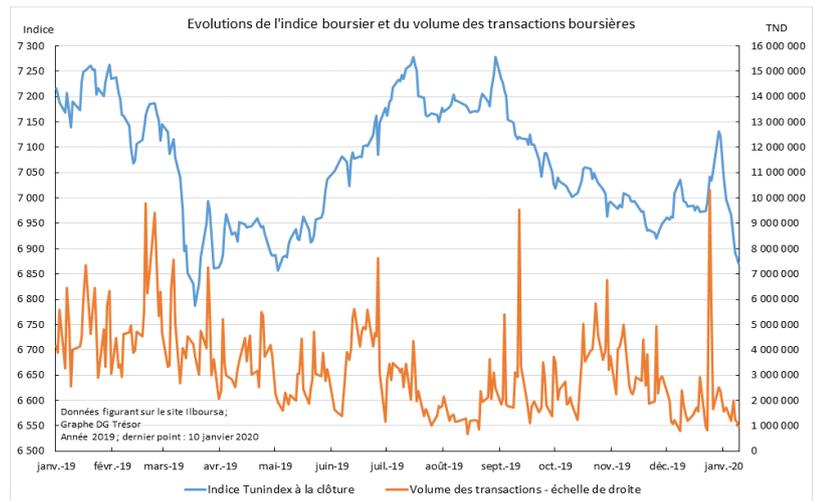
champ gazier (Nawara) devrait entrer en exploitation prochainement. Selon le ministère de l'Industrie et des PME, ce champ permettrait d'accroître de près de 50% la production tunisienne de gaz naturel en 2020, mais aussi de réduire le déficit énergétique de -17% et le déficit commercial de -7%.

- *Le nombre de touristes en Tunisie et les recettes touristiques du pays en euros ont fortement progressé en 2019 (respectivement +13,6% par rapport à 2018 pour un total de 9 429 049 touristes, et +29,2% sur la même période à 1,7 Md EUR).*

Selon les chiffres de l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), 9 429 049 touristes se sont rendus en Tunisie en 2019, soit une progression de +13,6% par rapport à 2018. Pour rappel, l'objectif fixé initialement par le ministère du tourisme de la Tunisie était de 9 M de touristes sur l'année. Par nationalité, il s'agit principalement i/ de touristes algériens (2 934 975 en 2019, soit 31% des touristes en Tunisie sur l'année ; nombre de touristes algériens en hausse par rapport à 2018 : +7,6%), ii/ de libyens (1 956 060, soit 20,7% du total ; en forte hausse par rapport à 2018 : +30,1%), iii/ de tunisiens qui résident à l'étranger (1 444 533, soit 15,3% du total ; en légère progression par rapport à 2018 : +4,8%), iv/ de français (890 455, soit 9,4% du total ; en hausse par rapport à 2018 : +13,9%), v/ de russes (633 327, soit 6,7% du total ; en faible hausse par rapport à 2018 : +5,7%), vi/ d'allemands (275 872, soit 2,9% du total ; quasi stable par rapport à 2018 : +0,2%), vii/ d'anglais (204 147, soit 2,2% du total ; en forte progression par rapport à 2018 : +65,2%). Les recettes touristiques ont également fortement augmenté par rapport à 2018 : +29,2% à 1,710 Md EUR sur l'année 2019. Elles représentaient 4,9% du PIB en 2019 (selon les données prévisionnelles de PIB en valeur du FMI pour l'année 2019), contre 3,9% du PIB en 2018. Les recettes par touriste atteindraient 595,9 TND sur l'année 2019, soit une hausse de +13,2% par rapport à 2018 à prix constants. Selon le ministre du tourisme, M. René Trabelsi, l'accent devra être porté en 2020 notamment sur la qualité des services octroyés et sur le respect de l'environnement.

- *L'indice boursier tunisien TUNINDEX a diminué de -2,3% en 15 jours en raison des incertitudes liées à la composition puis à la validation du nouveau gouvernement de la Tunisie.*

L'indice boursier TUNINDEX a baissé de -2,3% entre le 26 décembre 2019 et le 10 janvier 2020, clôturant à 6 870 points. Il s'agit de son niveau le plus bas depuis le 3 mai 2019. Le volume des actions échangées est également particulièrement faible, repassant sous la barre du million de dinars tunisiens le 10 janvier 2020 (992 576 TND). Ces évolutions s'expliquent par le climat d'incertitude croissant et la montée de l'aversion pour le risque des investisseurs, en lien avec les attermoissements politiques concernant la composition du gouvernement puis sa validation par l'Assemblée des Représentants du Peuple. Pour rappel, la Loi de Finances 2020 comprend des dispositions visant à favoriser l'introduction en Bourse : les entreprises faisant cette démarche sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 bénéficieront d'un taux préférentiel d'imposition des sociétés à 20% durant 5 ans.



- *La Directrice Générale des Etudes et de la Législation fiscales au Ministère des Finances de la Tunisie, Madame Sihem Nemsia, a précisé le contenu de la Loi de Finances 2020 lors d'un colloque organisé par le Conseil des Chambres mixtes, qui s'est tenu à Tunis le 9 janvier 2020.*

Un colloque s'est tenu à Tunis le 9 janvier 2020 sur le thème « *Impact de la loi de Finances et nouvelles Dispositions Fiscales* ». Il était organisé par les 16 chambres mixtes faisant partie du Conseil des chambres mixtes. La Directrice Générale des Etudes et de la Législation fiscales au Ministère des Finances de la Tunisie, Madame Sihem Nemsia, est intervenue lors de ce colloque pour expliciter les dispositions contenues dans la Loi de Finances (LF) 2020. Elle a confirmé qu'un décret gouvernemental fixera les modalités d'application du taux d'imposition des sociétés à 13,5% pour les services de conseil et d'études qui réalisent une forte valeur ajoutée (article 26 de la LF 2020). Il s'agit notamment d'identifier les activités pouvant être considérées comme étant à « *forte valeur ajoutée* ». Madame Nemsia a en outre rappelé que ce taux s'appliquera aux bénéfices réalisés à partir du 1^{er} janvier 2021 (et donc déclarés à partir de 2022). Par ailleurs, de nouvelles règles régissent les prix de transfert en Tunisie depuis le 1^{er} janvier 2020, en lien avec les exigences de l'OCDE pour une concurrence fiscale loyale entre les pays. Ces règles s'appliquent d'une part aux transactions transfrontalières entre la maison mère de la firme multinationale située dans un pays autre que la Tunisie et sa filiale installée en Tunisie, et d'autre part aux transactions intra-groupes au niveau national. Madame Nemsia a indiqué que la Tunisie a bénéficié d'une assistance technique de l'OCDE sur ce thème, pour établir ces dispositions. Les seuils appliqués pour les prix de transfert ont été déterminés à la suite d'échanges avec le groupe d'experts de l'OCDE. Enfin, Madame Nemsia a précisé que les textes seront complétés prochainement : Le ministère des finances de la Tunisie travaille actuellement sur une note commune relative à l'application des prix de transfert.

LIBYE

- *Les revenus de la compagnie nationale pétrolière (National Oil Corporation - NOC) en novembre 2019 ont baissé de 19% par rapport au mois précédent à environ 1,8 Md USD.*

Les revenus de la NOC s'élèveraient en novembre 2019 à près de 1,8 Md USD (soit -19% en glissement annuel). Ils atteindraient ainsi 20,2 Mds USD sur les 11 premiers mois de l'année 2019 (soit -8,5% en glissement annuel). Pour rappel, il s'agit des revenus liés aux ventes de pétrole brut et de gaz et condensés (dont les taxes et royalties issues des contrats de concession), ainsi que des revenus issus de la pétrochimie.